

Avis Technique 14/05-947*03 Ext

Extension de l'Avis Technique 14/05-947 Capteurs Solaires "ST 2000" et "ST 2005"

Capteur Solaire

Capteur solaire
Solar collector
Sonnenkollektor

NOVASUN

Titulaire : HELIOAKMI SA
Nea Zoi
GR-19300 ASPROPYRGOS - ATTIKI
Tél. : +30 10 5595624 – 625 - 626
Fax : +30 10 559523
E-mail : megasun@helioakmi.com
Internet : www.helioakmi.com

Distributeur : HELIOAKMI SA
Nea Zoi
GR-19300 ASPROPYRGOS - ATTIKI
Tél. : +30 10 5595624 – 625 - 626
Fax : +30 10 559523
E-mail : megasun@helioakmi.com
Internet : www.helioakmi.com

Ne peuvent se prévaloir du présent Avis Technique que les productions certifiées, marque CSTBat, dont la liste à jour est consultable sur Internet à l'adresse :

www.cstb.fr

rubrique :

Produits de la Construction
Certification / Procédés solaires

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 14

Installations de Génie Climatique et Installations Sanitaires

Vu pour enregistrement le 6 novembre 2006



Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, F-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Le Groupe Spécialisé n° 14 "Installations de Génie Climatique et Installations Sanitaires" de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné le 03 juillet 2006 la demande présentée par la société HELIOAKMI SA bénéficiaire de l'Avis Technique 14/05-947 relatif aux capteurs solaires "ST 2000" et "ST 2005" de voir étendre cet Avis Technique aux mêmes équipements distribués par la société HELIOAKMI SA sous la dénomination commerciale "NOVASUN". Cet Avis ne vaut que pour les fabrications bénéficiant d'un Certificat CSTBat attaché à l'Avis, délivré par le CSTB.

Compte tenu :

- de l'engagement de la société HELIOAKMI. de ne distribuer, sous la dénomination "NOVASUN", que les équipements "ST 2000" et "ST 2500" qu'elle fabrique,

Le Groupe Spécialisé n° 14 formule, concernant les équipements "NOVASUN" distribués par la société HELIOAKMI SA, le même Avis Technique que celui formulé sous le n° 14/05-947, aux mêmes conditions et pour la même durée.

Cet Avis Technique sera rendu caduc par simple dénonciation de l'une des parties.

Pour le Groupe Spécialisé n° 14
Le Président
A. DUGOU

Document non valide